

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°46-2014

SEANCE du Jeudi 23 Octobre 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 23 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 octobre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Création et suppression de poste

Le Maire rappelle à l'assemblée présente que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 2° classe créé initialement à temps non complet par délibération du 4 octobre 2011 pour une durée de 26 heures par semaine et de créer un emploi à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 23.10.2014.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2014, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23.10.2014 :

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial 2^o classe à 26 heures/semaine

Effectif : 0

Grade : Adjoint technique territorial 2^o classe à 30 heures /semaine

Effectif : 1

02/12/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter la proposition de son Maire;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire,

Rémi COSTORIER

